

Carte 141 : Parcs et projets éoliens aux effets potentiellement cumulatif avec le projet des Genêts

Y Suivi naturalistes des parcs voisins :

Afin d’apprécier les effets cumulés avec les autres parcs éoliens à proximité, une étude bibliographique des enjeux et impacts a été réalisée en consultant les études d’impacts et les suivis post-installations des parcs dont nous disposons, ainsi que des résultats des suivis de la mortalité des oiseaux et des Chiroptères.

Les résultats des suivis de mortalité pour les 2 parcs éoliens les plus proches sont les suivants :

- o Pour la ferme éolienne de Lusseray - Paizay-le-Tort, les résultats du suivi environnemental ICPE en 1ère année (janvier 2019), réalisé par le bureau d’étude ENCIS Environnement sont les suivantes :

- Mortalité avifaune : 4 cadavres d’oiseaux ont été découverts : un Milan noir, un Rougequeue noir, un Roitelet triple bandeau et un Martinet noir. Soit une mortalité brute est de 0,03 oiseaux/éolienne/an.
- Mortalité chiroptères : 3 cadavres de chauves-souris ont été trouvés : une Pipistrelle et 2 indéterminées. Soit une mortalité brute de 0,02 chauve-souris/éolienne/an. Tous les cadavres de chauves-souris ont été retrouvés sous l’éolienne E5 qui est la plus proche d’une haie (50m).

Le rapport conclut : « *La mortalité brute observée est basse. En comparaison avec les données des autres parcs éoliens ayant fait l’objet de suivi, la mortalité brute constatée sur Lusseray - Paizay-le-Tort se trouve parmi les moins importantes. Toutefois cette comparaison est à relativiser en raison de la différence de surface prospectée et l’absence de correcteurs appliqués.* »

- o Pour la ferme éolienne de Lusseray - Paizay-le-Tort, les résultats du suivi environnemental ICPE en 2ème année (2020), réalisé par le bureau d’étude ENCIS Environnement sont les suivantes :

- Mortalité avifaune : 6 cadavres d’oiseaux ont été découverts : un Gobemouche noir, un Martinet noir, 2 Alouettes des champs, un Goéland leucophée et une Hirondelle rustique. Soit une mortalité brute est de 0,032 oiseaux/éolienne/an.
- Mortalité chiroptères : 4 cadavres de chauves-souris ont été trouvés : 2 Pipistrelles

commune, une Pipistrelle Pygmée et une Noctule commune. Soit une mortalité brute de 0,021 chauve-souris/éolienne/an. 2 cadavres de chauves-souris ont été retrouvés sous l’éolienne E1, un sous E03 et 1 sous E06.

Le rapport conclut : « *Compte tenu de la mortalité observée et des effectifs concernés, le parc de Lusseray - Paizay-le-Tort ne présente pas, à l’heure actuelle, d’impact significatif sur une espèce particulière.* »

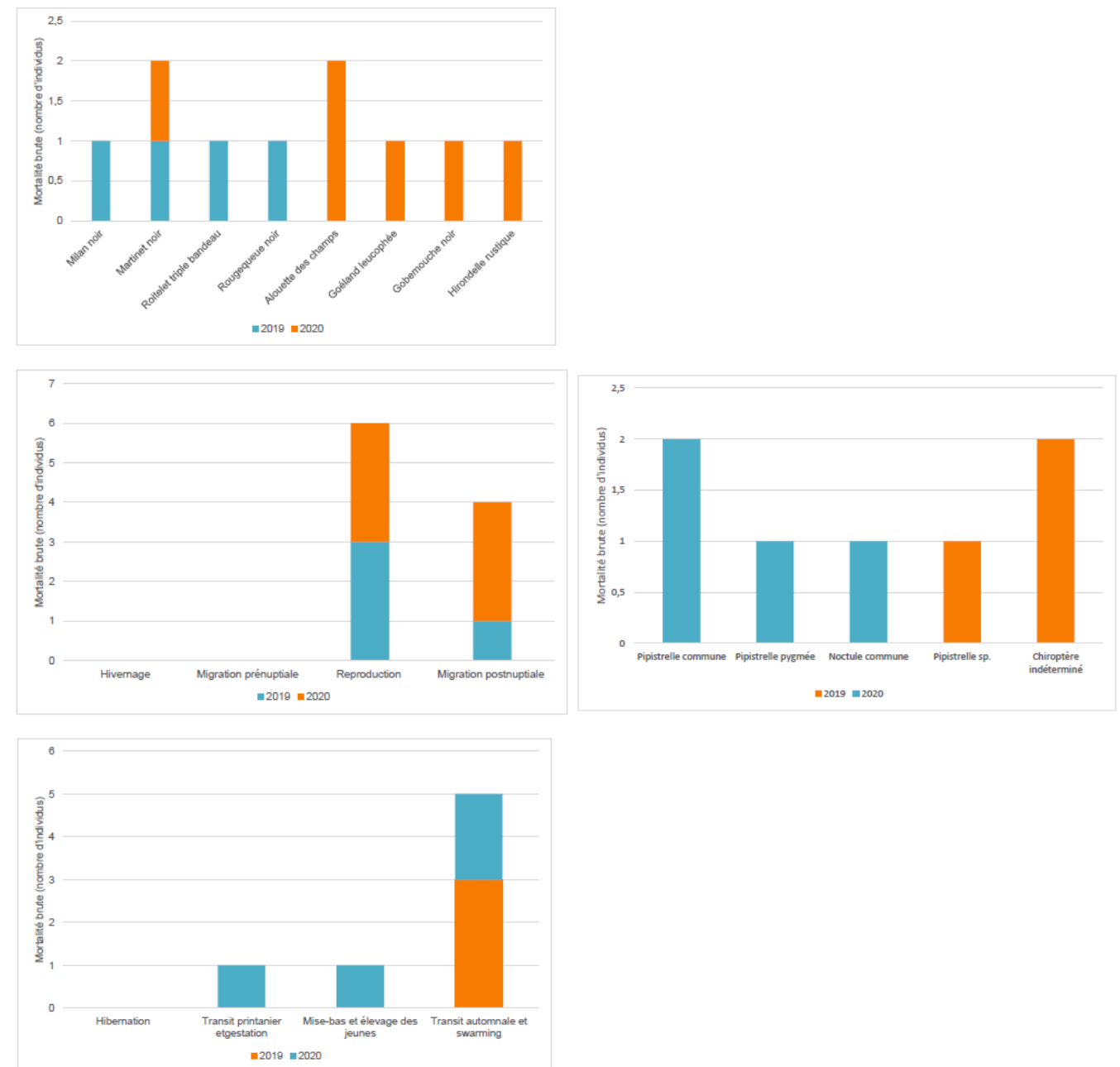


Figure 110 : Mortalité brute sur le parc de Lusseray – Paizay-le-Tort par espèce et en fonction de la période biologique en 2019 et 2020

- Pour le parc éolien de la Tourette, les principales conclusions du rapport de suivi annuel 2014 établi par le bureau d'étude Oréade-Brèche sont les suivantes :
 - Mortalité avifaune : 6 cadavres d'oiseaux ont été découverts : 1 Merle noir, 1 Martinet noir, 1 Rougegorge familier, 1 Traquet motteux et 2 indéterminés. Soit un taux de mortalité moyen sur l'ensemble du parc de 2,31 oiseaux/éolienne sur la période de suivi (septembre à novembre 2013 et mars à novembre 2014) donc un peu plus de 3 oiseaux/éolienne sur l'ensemble de l'année.
 - Mortalité chiroptères : 4 cadavres de chauves-souris ont été trouvés : 3 Pipistrelles communes et 1 Pipistrelle de Kuhl, mortes vraisemblablement par barotraumatisme. Soit un taux de mortalité moyen sur l'ensemble du parc de 1,31 chauves-souris/éolienne sur la période de suivi (septembre à novembre 2013 et mars à novembre 2014). 3 des cadavres ont été trouvés au pied de l'éoliennes T6 qui est la plus proche d'une haie (50m).

Le rapport conclut : « *Le suivi effectué jusqu'à présent tend à montrer qu'il y a peu de mortalité sur le parc de la Tourette. Cependant il est encore trop tôt pour conclure que le parc n'a pas d'impact sur les populations d'oiseaux et de chauves-souris.* »

Ainsi bien que ces 2 parcs construits ne disposent **d'aucun plan de bridage ou d'arrêt conditionnel en faveur de l'avifaune ou des chiroptères**, et que certaines éoliennes se situent **à 50m des haies**, la mortalité se situe dans la moyenne des parcs éoliens français.

Concernant la faune terrestre, la flore et les habitats :

Comme il a été démontré précédemment, l'impact de la phase exploitation sur ces groupes taxonomiques et les habitats est considéré comme négligeable. Aucun impact significatif n'est également attendu en phase chantier.

La bibliographie consultée dans cette analyse ne mentionne pas d'impact particulier impliquant la faune terrestre, la flore et les habitats. Le site du projet s'insérant dans un bloc déjà existant, sur des parcelles constituées essentiellement de cultures ouvertes, aucun effet potentiellement cumulatif n'est donc attendu.

Aucun effet cumulé significatif n'est envisagé sur la faune terrestre, la flore et les habitats.

Concernant l'avifaune :

Les interactions cumulées envisageables entre les projets connus et le projet des Genêts sur l'avifaune concernent principalement :

- Les effets barrières successifs constitués par plusieurs parcs éoliens ou autre ouvrage de grande hauteur (ex : lignes électriques),
- la perte cumulée d'habitats ou de corridors favorables liée à la suppression de cet habitat/corridor en phase travaux ou au dérangement des populations en phase travaux ou en phase exploitation ;
- les risques de collision.

Aucun effet cumulé significatif n'est attendu en termes de perte d'habitats ou de dégradation de corridors biologiques, puisqu'une mesure de compensation des linéaires de haies impactés dans le cadre de la création du parc éolien des Genêts est prévue. En outre, ces portions de haies supprimées ou altérées (environ 360 ml au total) ne sont pas continues, car elles permettent l'accès aux différentes zones de chantier. Par conséquent, la fonctionnalité des corridors biologiques à l'échelle de l'AEI ne sera pas remise en question.

En période migratoire

De manière générale, il est recommandé de maintenir une distance minimale entre les éoliennes de 300 à 400 m, afin de diminuer le risque de collision pour les déplacements locaux ou les franchissements de parcs, et une distance minimale de 1 000 à 1 500 m entre les parcs ou lignes d'éoliennes pour amoindrir les éventuelles incidences de l'effet barrière (DREAL CENTRE, IE&A, COUASNON, 2005). L'évitement des infrastructures génère ainsi un minimum d'effort pour la faune volante, le contournement se limitant au parc strict et non à plusieurs parcs successifs.

Dans le cadre du projet éolien des Genêts, la distance inter-éoliennes est comprise entre 400 m et 950 m d'un mât à l'autre, et entre 270 et 820 m d'un bout de pale à l'autre

➤ A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, les inventaires conduits sur le terrain ont permis d'identifier un axe migratoire utilisé préférentiellement par l'avifaune, et orienté du Nord-

est au Sud-ouest. Ces déplacements se calent sur les principales routes de transits européens de l'avifaune, qui les conduisent tantôt vers l'Europe du Nord ou du Nord-est (migration prénuptiale), tantôt vers le pourtour méditerranéen et / ou l'Afrique (migration postnuptiale).

Considérant cette tendance, et au regard de l'implantation prévue du parc des Genêts, celui-ci n'accentuera pas significativement l'effet barrière : en effet, le projet vient s'insérer dans un bloc déjà existant, constitué des parcs de La Tourette 1 et 2, de la ferme de Lusseray-Paizay-le-Tort (tous les trois en service) et de celle des Châteliers (autorisée). L'amplitude de ce bloc est en outre supérieure à celle du projet des Genêts, totalement compris dans cette dernière.

Par ailleurs, il est fort probable que de nombreuses espèces d'oiseaux suivent avant tout les vallées fluviales localisées au Nord et au Sud de l'AEI, ces dernières constituant non seulement de bons repères visuels, mais aussi de meilleures zones de halte que les milieux qui constituent l'AEI (hormis pour les espèces liées aux cultures, comme l'Œdicnème criard ou le Pluvier doré). Précisons par ailleurs que la faible densité d'aménagements éoliens à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée permet pour l'instant un franchissement de celle-ci de façon assez fluide, le principal contournement pour les espèces les plus sensibles étant issu du bloc évoqué précédemment.

Les suivis de l'avifaune menés sur la ferme éolienne de Lusseray-Paizay-le-Tort par le bureau d'étude ENCIS Environnement ont montré que cette dernière générerait effectivement un effet barrière envers plusieurs espèces, comme la Cigogne blanche, la Grue cendrée ou le Vanneau huppé. Ce phénomène s'est traduit la plupart du temps par des réactions de contournements ou de prises d'altitude de la part des espèces ou individus sensibles. A l'inverse, d'autres espèces à forts enjeux comme le Milan royal ne semblent pas effarouchées. La densification de la zone d'implantation du projet des Genêts peut donc induire une augmentation du risque de collision pour les espèces peu ou pas sensibles à l'effet barrière.

Enfin, en-dehors de la saison de reproduction, deux espèces à enjeux manifestent un effet repoussoir en réponse à la présence des éoliennes, d'après HOTCKER & al. (2006) : le Pluvier doré et le Vanneau huppé, tous deux liés aux étendues planes et ouvertes, cultivées ou non. La distance d'éloignement varie de 175 m en moyenne chez le pluvier, à

260 m chez le vanneau. Au regard de la densité d'éoliennes autour du projet des Genêts, il est attendu une perte cumulative d'habitats significative pour ces deux limicoles, cette perte étant peu diffuse à l'échelle de l'AEI et de ses abords immédiats.

En période de nidification :

En période de nidification, quatre projets / parcs éoliens (en fonctionnement ou autorisés) se trouvent dans un rayon de 3 km de la zone d'implantation potentielle du projet des Genêts : il s'agit des projets / parcs / fermes de Lusseray-Paizay-le-Tort, de La Tourette 1 et 2, et des Châteliers. Ces différentes installations totalisent 23 éoliennes. Pour rappel, au moment de la rédaction de cette étude, le projet de ferme éolienne du Fourris (situé à moins de 1 km de la ZIP), qui compte 8 éoliennes, est en cours d'instruction mais n'a pas encore reçu d'avis MRAe. Il est donc ajouté ici à titre informatif pour anticiper la conformité des études au cas où les avis MRAe soient émis entre la rédaction des études et le dépôt du DDAE.

L'ensemble de ces infrastructures se trouve à des distances suffisamment proches du périmètre d'implantation du projet des Genêts pour induire de potentielles interactions, en particulier vis-à-vis des rapaces diurnes, qui exploitent de vastes étendues pour la chasse notamment. Si les Busards peuvent fréquenter les espaces cultivés aux abords ou au sein de l'AEI, des espèces arboricoles comme le Milan noir rechercheront des vallées comme celle de la Boutonne ou de la Berlande, à proximité directe de l'aire d'étude. A contrario, la plupart des passereaux qui se reproduisent dans l'AEI ont un domaine vital généralement beaucoup plus restreint (quelques hectares au maximum), ce qui limite les impacts sur les populations locales.

Exception faite pour certains taxons manifestant un effet repoussoir vis-à-vis des éoliennes en marche, d'après HOTCKER & al. (2006) : en premier lieu, l'Alouette des champs (effarouchée jusqu'à 93 m) et le Vanneau huppé (108 m), espèces strictement inféodées aux milieux agricoles ouverts ; mais aussi la Fauvette grisette (79 m) et la Linotte mélodieuse (135 m), plutôt adeptes des mosaïques d'habitats partiellement ouverts dotés de haies, fourrés, etc. La création de trois nouvelles rangées d'éoliennes au sein de l'AEI (qui en compte déjà trois) engendre donc une perte d'habitats significative localement, car peu diffuse, pour ces différentes espèces.

Il est attendu un impact potentiellement cumulatif faible à fort à l'échelle locale (aire d'étude rapprochée) pour les espèces sensibles à l'effet barrière (aussi bien en période internuptiale que durant la nidification) et / ou mobiles comme les rapaces diurnes nicheurs, espèces pouvant chasser à plusieurs kilomètres de leurs nids. Une mesure d'accompagnement consistant à recréer des habitats attractifs pour l'avifaune permettra entre autres de réduire les incidences causées par l'effet repoussoir.

Concernant les chiroptères :

Les effets cumulés envisageables entre les projets connus et le projet des Genêts sur les chiroptères concernent principalement :

- L'augmentation des risques de mortalité en raison de plusieurs parcs éoliens ou autre ouvrage de grande hauteur (ex : lignes électriques) dans les corridors de déplacement ou voies de migration,
- la perte cumulée d'habitats ou de corridors favorables liée à la suppression de cet habitat/corridor en phase travaux.

Les enjeux concernant les Chiroptères sur la ferme des Genêts sont ciblées sur des zones de chasse (cultures) et des corridors de déplacements (linéaires de haies). Les espèces présentes sur l'AEI sont les mêmes que celles présentes sur les parcs étudiés, et présentent de façon générale les mêmes enjeux.

Perte d'habitats/effarouchement

Les données d'ENCIS Environnement sur les suivis post-installations des parcs de Lusseray-Paizay-le-Tort et Périgné montrent que le fonctionnement des éoliennes a relativement peu d'influence sur les populations locales de Chiroptères en termes de fréquentation des habitats par ces dernières. Il en est de même pour les espèces généralistes de lisières, comme les Pipistrelles, qui peuvent également venir chasser aux pieds des éoliennes (ENCIS, 2019). Ces taxons, notamment la Pipistrelle de Khul et commune, sont d'ailleurs les chauves-souris les plus touchées par la mortalité éolienne sur le plan national. L'étude des Chiroptères menée sur le parc de Lusseray-Paizay-le-Tort indique par ailleurs que le regroupement de certains parcs éoliens (la Tourette 1 et 2 par exemple) minimise l'effet barrière pour les Chiroptères et réduit par conséquent la perte

d'habitats.

Aucun effet cumulé significatif n'est attendu en termes de perte d'habitats ou de dégradation de corridors biologiques, puisqu'une mesure de compensation des linéaires de haies impactés dans le cadre de la création du parc éolien des Genêts est prévue. En outre, ces portions de haies supprimées ou altérées (environ 360 ml au total) ne sont pas continues, car elles permettent l'accès aux différentes zones de chantier. Par conséquent, la fonctionnalité des corridors biologiques à l'échelle de l'AEI ne sera pas remise en question.

Aucun effet cumulé significatif n'est envisagé sur les Chiroptères en termes de perte d'habitats et d'effet barrière.

Mortalité par collision/barotraumatisme

A titre comparatif, les suivis de la mortalité chiroptérologique menés sur la ferme éolienne de Lusseray-Paizay-le-Tort par le bureau d'étude ENCIS Environnement en 2020 ont fait état de 4 cadavres retrouvés, soit une mortalité brute observée (par éolienne et par sortie) inférieure à la moyenne des études menées sur les parcs retenus par ENCIS pour comparaison. La mortalité estimée (la plus fiable étant de 39,2 individus pour l'ensemble du parc sur la période de suivi, soit environ 5,6 Chiroptères / éolienne / an), jugée faible à modérée, se situe quant à elle dans la moyenne par rapport aux autres parcs français considérés dans l'étude.

La phase de transit automnal et de swarming semble concentrer la mortalité, mais le bureau d'études invite à la prudence quant à cette interprétation, d'autant plus que l'activité chiroptérologique constatée lors des suivis pré et post-implantation est globalement qualifiée d'assez faible. Les espèces touchées sont la Noctule commune, la Pipistrelle commune et la Pipistrelle pygmée, soit des taxons adeptes du haut-vol (pouvant donc atteindre la zone de balayage des pales des éoliennes) et à l'état de conservation défavorable (« quasi-menacées » ou « vulnérables » à l'échelle nationale). En outre, la Noctule commune est une grande migratrice capable de parcourir plusieurs centaines de kilomètres au cours de son cycle biologique (ARTHUR & LEMAIRE, 2015).

A l'instar de l'avifaune, le bureau d'étude ENCIS conclue que « *le parc de Lusseray - Paizay-le-Tort ne présente pas, à l'heure actuelle, d'impact significatif sur une espèce particulière. Toutefois, il sera nécessaire de surveiller avec attention l'évolution des cas de*

mortalité sur la Pipistrelle commune et de la Noctule commune durant la prochaine année de suivi. »

Un impact potentiellement cumulatif de mortalité par collision / barotraumatisme avec les autres parcs éoliens de l'aire d'étude rapprochée (notamment ceux du bloc du centre de l'AER) est identifié pour les espèces à faible rayon de dispersion. En outre, les espèces migratrices comme la Noctule de Leisler seront elles aussi exposées à un risque accentué puisqu'elles peuvent franchir plusieurs parcs au cours d'une seule nuit. Au regard de l'écologie des espèces ciblées ici et du contexte éolien, l'effet cumulé est considéré comme faible à modéré.

Toutefois, si ce risque est bien cumulatif et pas uniquement causé par le projet de parc éolien des Genêts, une mesure d'arrêt programmé des éoliennes de nuit, essentiellement en faveur des Chiroptères, est préconisée et présentée dans le chapitre suivant dans le but de limiter au maximum la mortalité par collision / barotraumatisme, en particulier pour les taxons les plus sensibles (Noctules, Sérotines et Pipistrelles).

6.4. D'UN POINT DE VUE DU MILIEU SONORE

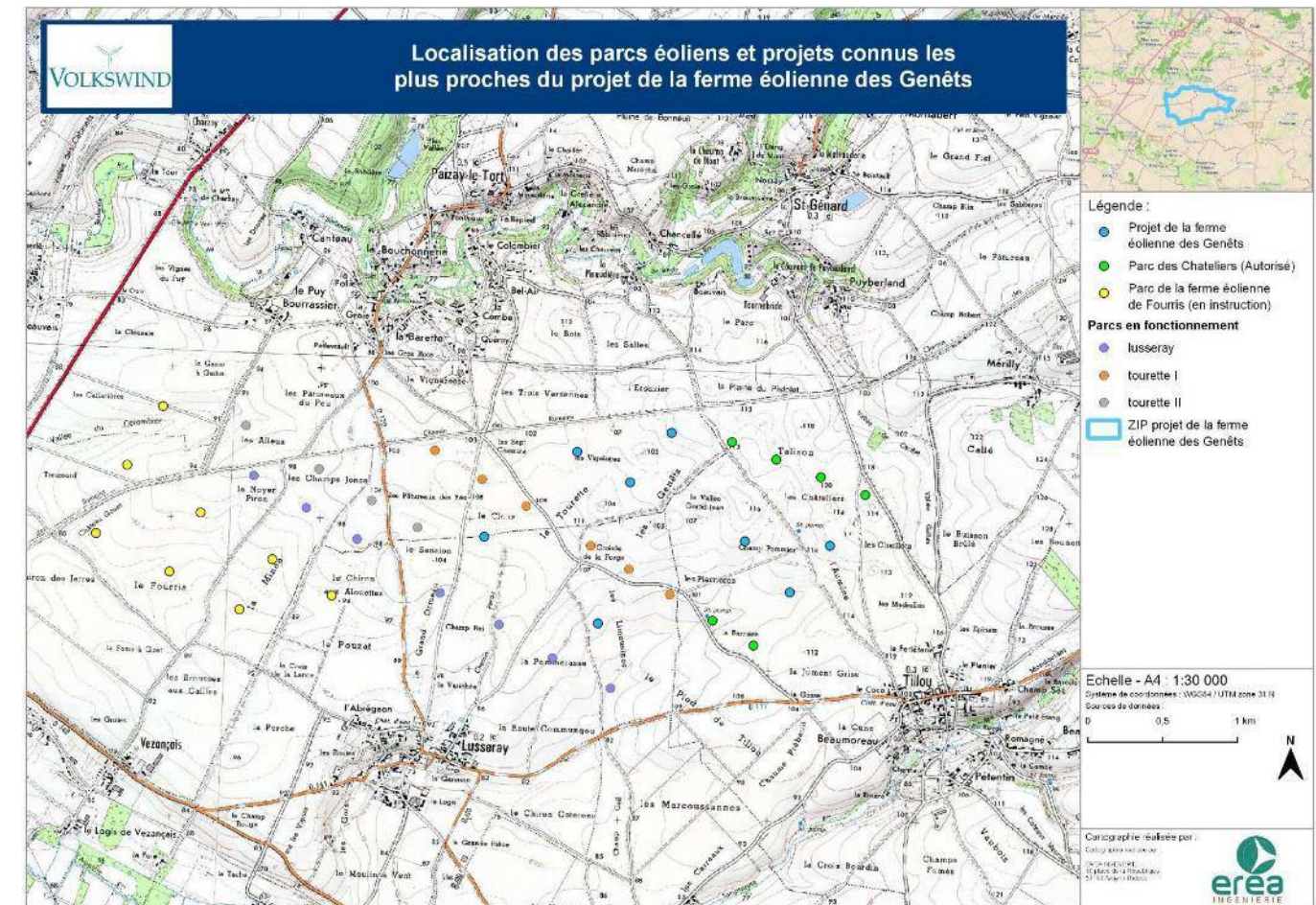
La méthode d'analyse des effets cumulés est précisée dans le **guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres de la Direction Générale de la Prévention des Risques** d'octobre 2020, dans le chapitre 7.6. Méthodes d'analyses des effets cumulés.

Le développement de l'éolien implique de plus en plus de développer des projets dans des zones déjà prospectées et exploitées. L'étude acoustique doit, comme pour les autres thématiques, prendre en compte les effets cumulés. A ce titre les autres projets éoliens connus doivent être pris en compte de la façon suivante :

- Cas d'une modification d'un parc existant par le même exploitant (construit ou non) consistant à modifier une éolienne ou à ajouter une éolienne (extension de parc existant) : l'impact global du parc ainsi modifié doit être pris en compte (éoliennes déjà autorisées et nouvelles éoliennes) ;
- Cas d'un nouveau projet indépendant des autres projets connus avec des exploitants différents : pour les calculs d'émergence, le bruit résiduel correspond au bruit mesuré avec

les autres parcs en fonctionnement (les autres parcs sont considérés en fonctionnement dans l'analyse des effets cumulés au même titre que les autres ICPE).

Une carte descriptive des parcs et projets éoliens les plus proches de la zone d'étude est présentée ci-après.



Carte 142 : Localisation des parcs et projets éoliens autour du projet des Genêts (Source : EREA Ingénierie)

Les autres parcs à proximité appartiennent à des exploitants différents. Dans ce sens, lors de la campagne de mesures acoustiques, le bruit résiduel correspond au bruit mesuré avec les autres parcs en fonctionnement. Au-delà d'un périmètre de 3 km autour du projet, les effets cumulés acoustiques sont nuls.

Les éoliennes des parcs de La Tourette et de Lusseray – Paizay le Tort sont en fonctionnement lors de la réalisation des mesures acoustiques. Ils font partie intégrante de

l'état initial. Ainsi, le bruit résiduel dans les calculs des émergences, présenté dans les chapitres précédents, correspond au bruit mesuré avec les parcs en fonctionnement.

Le projet le plus proche de celui de la ferme éolienne des Genêts est le projet de parc éolien des Châteliers, situé à environ 500m, puis le projet éolien du Fourris se situant à près de 3km du projet éolien des Genêts.

Une analyse plus approfondie est réalisée pour les effets cumulés avec le projet éolien des Châteliers et celui du Fourris. Ces 2 projets ont les caractéristiques suivantes :

Parc des Châteliers :

- 6 éoliennes Enercon E103
- Puissance de 2,35 MW
- Diamètre de rotor = 103 m
- Hauteur de mât comprise entre 98 et 108 m

Il convient de noter qu'un plan de bridage est, peut-être, prévu lors de l'exploitation des éoliennes des Châteliers. Ce plan n'étant pas connu, la contribution sonore des éoliennes des Châteliers sera prise en compte sans bridage. Les niveaux sonores des éoliennes du projet éolien autorisé des Châteliers (calculées à l'aide du logiciel CadnaA) sont ajoutés au sein du bruit résiduel, conformément au guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestre.

Parc de Fourris :

- 8 éoliennes VESTAS V136
- Puissance de 4,2 MW
- Diamètre de rotor = 136 m
- Hauteur de mât de 112 m

Il convient de noter qu'un bridage est prévu dans le cadre de l'exploitation du projet éolien du Fourris. Ce dernier est pris en compte dans l'analyse des effets cumulés. Les niveaux sonores des éoliennes du projet éolien du Fourris et du projet des Genêts sont ajoutés tous deux au sein du bruit dit des éoliennes, puisqu'ils sont tous les deux développés par la société Volkswind.

Les calculs des contributions sonores des projets éoliens des Genêts, Fourris et des Châteliers sont effectués pour l'ensemble des récepteurs de l'étude présentés au chapitre 5.2.1.

Les modèles retenus pour le projet éolien des Genêts sont des VESTAS V136 ou Nordex N133. Par suite, les analyses seront réalisées pour ces 2 modèles en prenant en compte le plan de bridage défini précédemment dans le présent rapport.

Les émergences sonores cumulées des projets éoliens du Fourris (V136-4.2MW STE) et des Genêts (V136-4.2MW STE) pour les 4 classes homogènes sont présentés ci-dessous :

- **Bruit éoliennes : Fourris Vestas V136 - 4,2MW + Genêts Vestas V136 - 4,2MW**

Pour un vent de secteur nord-est - En période diurne (7h-22h) :

Période de JOUR (7h-22h)		Type de bruit	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	10 m/s	
Le Quéroy	R1	Bruit résiduel	40,4	42,5	43,8	44,9	44,9	45,0	45,1	45,1	45,1
		Bruit éoliennes	22,8	26,5	31,5	34,8	34,9	34,9	34,9	34,9	34,9
		Bruit ambiant	40,4	42,8	44,1	45,3	45,4	45,4	45,5	45,5	45,5
		EMERGENCE	0,0	0,1	0,3	0,4	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4
	R1a	Bruit résiduel	40,4	42,5	43,8	44,9	44,9	45,0	45,1	45,1	45,1
		Bruit éoliennes	23,4	27,1	32,2	35,3	35,8	35,8	35,8	35,8	35,8
		Bruit ambiant	40,4	42,7	44,1	45,3	45,4	45,5	45,5	45,5	45,5
		EMERGENCE	0,0	0,2	0,3	0,4	0,4	0,5	0,4	0,4	0,5
	R1b	Bruit résiduel	40,4	42,5	43,8	44,9	44,9	45,0	45,1	45,1	45,1
		Bruit éoliennes	24,1	27,8	32,9	36,0	36,2	36,2	36,2	36,2	36,2
		Bruit ambiant	40,5	42,7	44,2	45,4	45,5	45,6	45,6	45,6	45,7
		EMERGENCE	0,1	0,2	0,4	0,5	0,6	0,6	0,5	0,5	0,6
Bel Air	R2	Bruit résiduel	36,3	37,8	39,4	41,0	43,7	45,6	49,3	52,1	52,1
		Bruit éoliennes	20,3	24,0	29,1	32,2	32,4	32,4	32,4	32,4	32,4
		Bruit ambiant	36,4	38,0	39,8	41,5	44,0	45,7	49,4	52,1	52,1
		EMERGENCE	0,1	0,1	0,4	0,5	0,3	0,2	0,1	0,1	0,0
	R2a	Bruit résiduel	36,3	37,8	39,4	41,0	43,7	45,6	49,3	52,1	52,1
		Bruit éoliennes	21,2	24,9	30,0	33,1	33,4	33,4	33,4	33,4	33,4
		Bruit ambiant	36,5	38,1	39,9	41,6	44,1	45,8	49,4	52,1	52,1
		EMERGENCE	0,2	0,2	0,5	0,6	0,4	0,2	0,1	0,0	0,0
La Combe	R2b	Bruit résiduel	36,3	37,8	39,3	40,9	43,7	45,5	49,3	52,0	52,0
		Bruit éoliennes	21,1	24,8	29,9	33,0	33,3	33,3	33,3	33,3	33,3
		Bruit ambiant	36,5	38,0	39,8	41,5	44,0	45,8	49,4	52,1	52,1
		EMERGENCE	0,2	0,2	0,5	0,6	0,3	0,3	0,1	0,1	0,1
La Pinaudière	R3	Bruit résiduel	38,2	41,1	42,1	43,3	44,6	46,7	49,1	51,5	51,5
		Bruit éoliennes	23,7	27,4	32,5	35,6	35,8	35,8	35,8	35,8	35,8
		Bruit ambiant	38,3	41,3	42,6	44,0	45,2	47,0	49,3	51,6	51,6
		EMERGENCE	0,1	0,2	0,5	0,7	0,6	0,3	0,2	0,1	0,1
Beauvais	R4	Bruit résiduel	30,8	33,0	35,9	38,0	38,9	40,5	43,1	45,2	45,2
		Bruit éoliennes	21,7	25,4	30,5	33,6	33,9	33,9	33,9	33,8	33,8
		Bruit ambiant	31,1	33,7	38,9	39,3	40,1	41,4	43,6	45,5	45,5
		EMERGENCE	0,5	0,7	1,1	1,3	1,2	0,9	0,5	0,3	0,3
Puyberland	R5	Bruit résiduel	39,8	40,4	41,4	42,1	42,9	44,1	45,3	46,5	46,5
		Bruit éoliennes	19,9	23,6	28,7	31,8	32,1	32,1	32,1	32,1	32,1
		Bruit ambiant	39,8	40,5	41,7	42,5	43,3	44,4	45,5	46,6	46,6
		EMERGENCE	0,0	0,1	0,3	0,4	0,4	0,3	0,2	0,1	0,1
	R5a	Bruit résiduel	39,8	40,4	41,5	42,2	43,0	44,2	45,3	46,5	46,5
		Bruit éoliennes	20,0	23,7	28,7	31,8	32,1	32,1	32,1	32,1	32,1
		Bruit ambiant	39,8	40,5	41,7	42,6	43,3	44,5	45,5	46,6	46,6
		EMERGENCE	0,0	0,1	0,2	0,4	0,3	0,3	0,2	0,1	0,1
	R5b	Bruit résiduel	39,8	40,5	41,6	42,3	43,1	44,3	45,4	46,6	46,6
		Bruit éoliennes	19,5	23,2	28,3	31,4	31,7	31,7	31,7	31,7	31,7
		Bruit ambiant	39,8	40,6	41,8	42,7	43,4	44,5	45,6	46,7	46,7
		EMERGENCE	0,1	0,1	0,2	0,4	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1
Tournebride	R5c	Bruit résiduel	39,8	40,4	41,5	42,3	43,1	44,2	45,4	46,5	46,5
		Bruit éoliennes	21,4	25,1	30,2	33,3	33,5	33,5	33,5	33,5	33,5
		Bruit ambiant	39,9	40,6	41,8	42,8	43,5	44,6	45,6	46,7	46,7
		EMERGENCE	0,1	0,2	0,3	0,5	0,4	0,4	0,2	0,2	0,2

 Niveau ambiant inférieur ou égal à 35 dB(A) : aucun seuil d'émergence n'est à respecter dans ce cas, l'émergence n'est donc pas calculée
 Dépassement du seuil d'émergence

Rappel : si bruit ambiant > 35 dB(A), seuil de 5 dB(A)

Période de JOUR (7h-22h)		Type de bruit	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	10 m/s	
Route de Mérilly	R6	Bruit résiduel	39,2	37,2	38,9	42,4	45,0	47,3	48,9	50,6	50,6
		Bruit éoliennes	17,4	21,1	26,2	29,3	29,6	29,6	29,6	29,6	29,6
		Bruit ambiant	33,3	37,3	39,1	42,6	45,2	47,4	49,0	50,6	50,6
		EMERGENCE	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0
Mérilly	R7	Bruit résiduel	35,9	38,1	40,3	44,0	47,0	48,9	50,1	51,3	51,3
		Bruit éoliennes	15,1	19,9	24,0	27,1	27,3	27,4	27,4	27,4	27,4
		Bruit ambiant	36,0	39,2	40,4	44,1	47,0	48,9	50,1	51,3	51,3
		EMERGENCE	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	R7a	Bruit résiduel	35,9	38,1	40,2	44,0	47,0	48,9	50,1	51,3	51,3
		Bruit éoliennes	14,8	19,6	23,6	26,8	27,0	27,0	27,0	27,0	27,0
		Bruit ambiant	35,9	38,1	40,3	44,0	47,0	48,9	50,1	51,3	51,3
		EMERGENCE	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
Les Bounotteries	R8	Bruit résiduel	33,7	37,3	39,5	43,0	46,9	51,1	53,2	55,4	55,4
		Bruit éoliennes	12,8	18,5	21,6	24,7	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
		Bruit ambiant	33,7	37,3	39,6	43,1	46,9	51,1	53,2	55,4	55,4
		EMERGENCE	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
La Ferlièterie	R9	Bruit résiduel	29,8	33,0	36,3	39,9	43,0	43,0	43,0	43,0	43,0
		Bruit éoliennes	18,2	21,9	27,0	30,1	30,3	30,3	30,3	30,3	30,3
		Bruit ambiant	30,1	33,3	36,8	40,3	43,2	43,2	43,2	43,2	43,2
		EMERGENCE	0,3	0,3	0,5	0,4	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
	R9a	Bruit résiduel	29,8	33,0	36,3	39,9	43,0	43,0	43,0	43,0	43,0
		Bruit éoliennes	22,2	25,9	30,9	34,0	34,3	34,3	34,3	34,3	34,3
		Bruit ambiant	30,5	33,7	37,4	40,9	43,5	43,5	43,5	43,5	43,5
		EMERGENCE	0,7	0,7	1,1	1,0	0,5	0,6	0,5	0,5	0,5
Tillou	R10	Bruit résiduel	33,5	35,7	38,1	40,9	42,8	44,4	47,0	49,7	49,7
		Bruit éoliennes	23,1	26,8	31,9	35,0	35,3	35,3	35,3	35,3	35,3
		Bruit ambiant	33,8	36,2	39,0	41,9	43,5	44,9	47,3	49,9	49,9
		EMERGENCE	0,3	0,5	0,9	1,0	0,7	0,5	0,3	0,2	0,2
Lusseray	R11	Bruit résiduel	46,5	46,6	48,3	48,9	49,1	49,5	50,7	51,9	51,9
		Bruit éoliennes	23,1	26,8	31,9	35,0	35,3	35,3	35,3	35,3	35,3
		Bruit ambiant	46,5	48,8	48,4	49,1	49,3	49,8	50,8	52,0	52,0
		EMERGENCE	0,0	0,0	0,1	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
	R11a	Bruit résiduel	46,5	46,6	48,3	48,9	49,1	49,5	50,7	51,9	51,9
		Bruit éoliennes	22,3	26,0	31,1	34,2	34,5	34,5	34,5	34,5	34,5
		Bruit ambiant	46,5	48,6	48,3	49,1	49,2	49,6	50,6	52,0	52,0
		EMERGENCE	0,0	0,0	0,0	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
	R11b	Bruit résiduel	46,5	46,6	48,3	48,9	49,1	49,5	50,7	51,9	51,9
		Bruit éoliennes	21,4	25,2	30,3	33,3	33,6	33,6	33,6	33,6	33,6
		Bruit ambiant	46,5	48,6	48,3	49,0	49,2	49,6	50,6	52,0	52,0
		EMERGENCE	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1

 Niveau ambiant inférieur ou égal à 35 dB(A) : aucun seuil d'émergence n'est à respecter dans ce cas, l'émergence n'est donc pas calculée
 Dépassement du seuil d'émergence

Rappel : si bruit ambiant > 35 dB(A), seuil de 5 dB(A)

Tableau 126 : Emergences sonores en V136-4,2 MW STE, en période diurne pour un vent de secteur nord-est (Source : Etude acoustique - EREA Ingénierie)

Pour un vent de secteur nord-est - En période nocturne (22h-7h) :

Période de NUIT (22h-7h)		Type de bruit	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	10 m/s	
Le Quéroy	R1	Bruit résiduel	28,3	30,7	32,8	35,2	36,3	39,5	41,8	44,1	
		Bruit éoliennes	22,8	26,5	30,9	33,0	31,8	34,3	34,8	34,8	
		Bruit ambiant	29,4	32,1	35,0	37,2	38,2	40,7	42,6	44,5	
		EMERGENCE	1,1	1,4	2,2	2,0	0,9	1,2	0,8	0,4	
	R1a	Bruit résiduel	28,3	30,7	32,9	35,2	36,4	39,6	41,8	44,1	
		Bruit éoliennes	23,4	27,1	31,6	33,6	35,0	35,5	35,5	35,5	
		Bruit ambiant	28,5	32,3	35,3	37,5	38,4	40,9	42,7	44,6	
		EMERGENCE	1,2	1,6	2,4	2,3	1,0	1,3	0,9	0,5	
	R1b	Bruit résiduel	28,3	30,6	32,8	35,2	36,3	39,5	41,8	44,1	
		Bruit éoliennes	24,1	27,8	32,4	34,5	33,8	35,7	36,2	36,2	
		Bruit ambiant	28,7	32,5	35,6	37,9	38,6	41,0	42,8	44,7	
		EMERGENCE	1,4	1,9	2,8	2,7	1,3	1,5	1,0	0,6	
Bel Air	R2	Bruit résiduel	27,6	27,8	29,5	31,6	33,5	38,0	39,5	45,2	
		Bruit éoliennes	20,3	24,0	28,8	30,7	29,7	31,8	32,3	32,3	
		Bruit ambiant	28,3	29,4	32,1	34,2	35,0	39,0	40,2	45,4	
		EMERGENCE	0,7	1,6	2,6	2,6	1,5	1,0	0,7	0,2	
	R2a	Bruit résiduel	27,6	28,0	29,8	31,9	33,7	38,1	39,5	45,2	
		Bruit éoliennes	21,2	24,9	29,5	31,4	30,7	32,8	33,3	33,3	
		Bruit ambiant	28,5	29,7	32,7	34,7	35,4	39,2	40,5	45,5	
		EMERGENCE	0,9	1,7	2,9	2,8	1,7	1,1	1,0	0,3	
La Combe	R2b	Bruit résiduel	27,5	27,5	28,8	30,9	32,9	37,8	39,3	45,2	
		Bruit éoliennes	21,1	24,8	29,3	31,7	30,9	33,0	33,3	33,3	
		Bruit ambiant	28,4	29,4	32,1	34,3	35,0	39,0	40,3	45,5	
		EMERGENCE	0,9	1,9	3,3	3,4	2,1	1,2	1,0	0,3	
La Pinaudière	R3	Bruit résiduel	28,4	29,5	31,9	33,9	35,1	37,4	38,9	45,7	
		Bruit éoliennes	23,7	27,4	32,1	33,4	32,5	34,8	35,7	35,8	
		Bruit ambiant	28,7	31,6	35,1	36,7	37,0	39,3	40,6	46,1	
		EMERGENCE	1,3	2,1	3,2	2,8	1,9	1,9	1,7	0,4	
Beauvais	R4	Bruit résiduel	25,9	28,6	32,2	34,3	35,4	38,7	37,2	39,5	
		Bruit éoliennes	21,7	25,4	30,4	31,2	30,7	32,3	33,6	33,6	
		Bruit ambiant	27,3	30,3	34,4	36,1	36,7	38,0	38,7	40,5	
		EMERGENCE	1,4	1,7	2,2	1,8	1,3	1,3	1,5	1,0	
Puyberland	R5	Bruit résiduel	27,2	29,9	33,4	35,6	36,4	37,6	38,1	40,5	
		Bruit éoliennes	18,9	23,6	28,6	30,2	29,8	30,7	31,4	31,4	
		Bruit ambiant	27,9	30,9	34,7	36,7	37,2	38,4	39,0	41,0	
		EMERGENCE	0,7	1,0	1,3	1,1	0,8	0,8	0,9	0,5	
	R5a	Bruit résiduel	27,3	30,2	33,7	35,9	36,7	37,9	38,4	40,6	
		Bruit éoliennes	20,0	23,7	28,6	30,3	29,9	30,7	31,4	31,4	
		Bruit ambiant	28,0	31,0	34,9	37,0	37,5	38,7	39,2	41,1	
		EMERGENCE	0,7	0,8	1,2	1,1	0,8	0,8	0,8	0,5	
	R5b	Bruit résiduel	27,5	30,6	34,2	36,4	37,3	38,4	38,6	40,9	
		Bruit éoliennes	18,5	23,2	28,2	30,3	29,9	30,4	30,8	30,8	
		Bruit ambiant	28,2	31,3	35,2	37,3	38,0	39,0	38,4	41,3	
		EMERGENCE	0,7	0,7	1,0	0,9	0,7	0,6	0,6	0,4	
R5c	Bruit résiduel	27,4	30,3	33,9	36,1	36,9	38,1	38,5	40,7		
	Bruit éoliennes	21,4	25,1	30,0	31,4	30,8	32,1	33,0	33,0		
	Bruit ambiant	28,3	31,5	35,4	37,3	37,9	39,1	39,6	41,4		
	EMERGENCE	0,9	1,2	1,6	1,2	1,0	1,0	1,1	0,7		

 Niveau ambiant inférieur ou égal à 35 dB(A) : aucun seuil d'urgence n'est à respecter dans ce cas, l'urgence n'est donc pas calculée
 Dépassement du seuil d'urgence

Rappel : si bruit ambiant > 35 dB(A), seuil de 3 dB(A)

Période de NUIT (22h-7h)		Type de bruit	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	10 m/s	
Route de MÉRILLY	R6	Bruit résiduel	25,8	28,0	31,9	34,2	35,8	39,2	41,4	44,8	
		Bruit éoliennes	17,4	21,1	26,2	28,7	28,4	28,3	28,2	27,9	
		Bruit ambiant	26,2	28,8	33,0	35,2	36,4	39,5	41,8	44,9	
		EMERGENCE	0,6	0,8	1,1	1,0	0,8	0,3	0,2	0,1	
MÉRILLY	R7	Bruit résiduel	23,9	26,9	30,3	32,6	34,5	39,8	43,4	48,9	
		Bruit éoliennes	15,1	18,9	23,9	26,5	26,3	25,9	25,9	25,3	
		Bruit ambiant	24,4	27,5	31,2	33,5	35,2	40,0	43,5	49,9	
		EMERGENCE	0,5	0,6	0,9	0,9	0,7	0,2	0,1	0,0	
	R7a	Bruit résiduel	23,5	26,2	29,5	31,7	33,9	39,8	43,3	48,9	
		Bruit éoliennes	14,8	18,6	23,6	26,1	26,0	25,7	25,7	25,1	
		Bruit ambiant	24,0	26,9	30,5	32,8	34,6	39,8	43,4	48,9	
		EMERGENCE	0,5	0,7	1,0	1,1	0,7	0,2	0,1	0,0	
Les Bounotteries	R8	Bruit résiduel	21,1	23,3	27,7	30,6	31,7	35,6	39,9	52,0	
		Bruit éoliennes	12,8	16,5	21,6	24,1	24,1	23,8	23,8	23,1	
		Bruit ambiant	21,7	24,1	28,7	31,5	32,4	35,9	40,0	52,0	
		EMERGENCE	0,6	0,8	1,0	0,9	0,7	0,3	0,1	0,0	
La Fertétere	R9	Bruit résiduel	22,8	26,6	31,3	34,0	34,9	35,4	35,7	36,0	
		Bruit éoliennes	18,2	21,9	27,0	29,5	29,3	29,2	28,6	28,0	
		Bruit ambiant	24,1	27,9	32,6	35,3	35,9	36,4	36,4	36,6	
		EMERGENCE	1,3	1,3	1,3	1,3	1,0	1,0	0,7	0,6	
	R9a	Bruit résiduel	22,7	26,5	31,2	33,9	34,8	35,4	35,8	35,9	
		Bruit éoliennes	22,2	25,9	30,9	33,3	33,3	33,3	32,6	32,1	
		Bruit ambiant	25,5	29,2	34,1	36,8	37,1	37,5	37,4	37,4	
		EMERGENCE	2,8	2,7	2,9	2,7	2,3	2,1	1,8	1,5	
Tillou	R10	Bruit résiduel	23,0	26,8	30,8	33,1	34,3	38,0	40,6	42,8	
		Bruit éoliennes	23,1	26,8	31,9	34,2	34,0	34,3	33,5	33,2	
		Bruit ambiant	26,1	29,8	34,4	36,7	37,2	39,6	41,4	43,3	
		EMERGENCE	3,1	3,0	3,6	3,6	2,9	1,6	0,8	0,5	
Lusseray	R11	Bruit résiduel	32,4	34,5	37,9	39,9	39,8	41,6	42,5	44,0	
		Bruit éoliennes	23,1	26,8	31,8	34,7	34,8	35,1	35,2	35,2	
		Bruit ambiant	32,9	35,2	38,8	41,0	41,0	42,4	43,3	44,6	
		EMERGENCE	0,5	0,7	0,9	1,1	1,2	0,8	0,8	0,6	
	R11a	Bruit résiduel	32,4	34,4	37,7	39,7	39,6	41,4	42,4	44,0	
		Bruit éoliennes	22,3	26,0	31,1	34,1	34,3	34,4	34,4	34,4	
		Bruit ambiant	32,6	35,0	38,6	40,8	40,8	42,2	43,1	44,4	
		EMERGENCE	0,4	0,6	0,9	1,1	1,2	0,8	0,7	0,4	
	R11b	Bruit résiduel	32,4	34,5	37,9	39,9	39,8	41,5	42,5	44,0	
		Bruit éoliennes	21,4	25,2	30,2	33,1	33,3	33,5	33,5	33,5	
		Bruit ambiant	32,7	35,0	38,5	40,7	40,7	42,2	43,0	44,4	
		EMERGENCE	0,3	0,5	0,6	0,8	0,9	0,7	0,5	0,4	

 Niveau ambiant inférieur ou égal à 35 dB(A) : aucun seuil d'urgence n'est à respecter dans ce cas, l'urgence n'est donc pas calculée
 Dépassement du seuil d'urgence

Rappel : si bruit ambiant > 35 dB(A), seuil de 3 dB(A)

Tableau 127 : Emergences sonores en V136-4,2 MW STE, en période nocturne pour un vent de secteur nord-est (Source : Etude acoustique – EREA Ingénierie)

- Pour un vent de secteur ouest - En période diurne (7h-22h) :

Période de JOUR (7h-22h)		Type de bruit	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	10 m/s	
Le Quéroy	R1	Bruit résiduel	41,4	41,1	42,0	42,1	42,8	45,3	47,1	48,8	
		Bruit éoliennes	22,8	26,3	31,3	34,4	34,7	34,7	34,7	34,7	34,7
		Bruit ambiant	41,5	41,2	42,3	42,8	43,4	45,7	47,3	47,3	49,0
		EMERGENCE	0,1	0,1	0,3	0,7	0,6	0,4	0,2	0,2	
	R1a	Bruit résiduel	41,4	41,1	42,0	42,1	42,8	45,3	47,1	48,8	
		Bruit éoliennes	23,2	27,0	32,0	35,1	35,4	35,4	35,4	35,4	35,4
		Bruit ambiant	41,5	41,3	42,4	42,9	43,5	45,7	47,4	47,4	49,0
		EMERGENCE	0,1	0,2	0,4	0,8	0,7	0,4	0,3	0,2	
	R1b	Bruit résiduel	41,4	41,1	42,0	42,1	42,8	45,3	47,1	48,8	
Bruit éoliennes		24,1	27,8	32,9	35,9	36,2	36,2	36,2	36,2	36,2	
Bruit ambiant		41,5	41,3	42,5	43,1	43,6	45,8	47,4	47,4	49,1	
	EMERGENCE	0,1	0,2	0,5	1,0	0,8	0,5	0,3	0,3		
Bel Air	R2	Bruit résiduel	38,0	38,0	38,2	38,9	40,1	44,8	47,6	48,8	
		Bruit éoliennes	20,3	24,0	29,1	32,2	32,5	32,5	32,5	32,5	
		Bruit ambiant	38,1	38,1	38,7	39,7	40,8	45,0	47,7	48,9	
		EMERGENCE	0,1	0,1	0,5	0,8	0,7	0,2	0,1	0,1	
	R2a	Bruit résiduel	38,0	38,0	38,2	38,9	40,1	44,8	47,6	48,8	
		Bruit éoliennes	21,3	25,0	30,1	33,2	33,5	33,5	33,5	33,5	
Bruit ambiant		38,1	38,2	38,8	40,0	41,0	45,1	47,8	48,9		
	EMERGENCE	0,1	0,2	0,6	1,1	0,9	0,3	0,2	0,1		
La Combe	R2b	Bruit résiduel	38,0	37,8	38,1	38,8	40,0	44,7	47,6	48,8	
		Bruit éoliennes	21,3	25,0	30,1	33,2	33,5	33,5	33,5	33,5	
		Bruit ambiant	38,1	38,1	38,7	39,8	40,8	45,0	47,8	48,9	
	EMERGENCE	0,1	0,2	0,6	1,0	0,8	0,3	0,2	0,1		
La Pinaudière	R3	Bruit résiduel	39,4	39,5	39,8	40,9	41,7	46,4	48,0	50,1	
		Bruit éoliennes	23,8	27,5	32,6	35,7	36,0	36,0	36,0	36,0	
		Bruit ambiant	39,5	39,8	40,8	42,0	42,8	48,8	48,2	50,2	
	EMERGENCE	0,1	0,3	0,8	1,1	1,1	0,4	0,2	0,1		
Beauvais	R4	Bruit résiduel	30,5	32,4	34,8	36,5	38,2	41,1	43,6	45,7	
		Bruit éoliennes	21,9	25,6	30,7	33,8	34,1	34,1	34,1	34,0	
		Bruit ambiant	31,0	33,2	36,2	38,3	39,6	41,8	44,0	45,9	
		EMERGENCE	0,5	0,8	1,4	1,8	1,4	0,7	0,4	0,2	
Puyberland	R5	Bruit résiduel	38,9	39,5	39,8	40,7	41,3	43,7	45,9	47,7	
		Bruit éoliennes	20,7	24,4	29,5	32,6	32,9	32,9	32,9	32,9	
		Bruit ambiant	38,9	39,6	40,2	41,3	41,9	44,0	46,1	47,8	
		EMERGENCE	0,0	0,1	0,4	0,6	0,6	0,3	0,2	0,1	
	R5a	Bruit résiduel	38,9	39,5	39,9	40,7	41,4	43,7	46,0	47,7	
		Bruit éoliennes	20,8	24,5	29,5	32,6	32,9	32,9	32,9	32,9	
Bruit ambiant		39,0	39,7	40,2	41,4	41,9	44,1	46,2	47,8		
	EMERGENCE	0,1	0,2	0,3	0,7	0,5	0,4	0,2	0,1		
R5b	Bruit résiduel	38,9	39,6	40,0	40,9	41,6	43,9	46,0	47,7		
	Bruit éoliennes	20,3	24,0	29,1	32,2	32,5	32,5	32,5	32,5		
	Bruit ambiant	39,0	39,7	40,3	41,5	42,1	44,2	46,2	47,9		
	EMERGENCE	0,1	0,1	0,3	0,6	0,5	0,3	0,2	0,2		
Tournebride	R5c	Bruit résiduel	38,9	39,5	39,9	40,8	41,4	43,8	46,0	47,7	
		Bruit éoliennes	21,9	25,6	30,8	33,7	34,0	34,0	34,0	34,0	
		Bruit ambiant	39,0	39,7	40,4	41,6	42,2	44,2	46,3	47,9	
	EMERGENCE	0,1	0,2	0,5	0,8	0,8	0,4	0,3	0,2		

 Niveau ambiant inférieur ou égal à 35 dB(A) : aucun seuil d'émergence n'est à respecter dans ce cas, l'émergence n'est donc pas calculée
 Dépassement du seuil d'émergence

Rappel : si bruit ambiant > 35 dB(A), seuil de 5 dB(A)

Période de JOUR (7h-22h)		Type de bruit	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	10 m/s	
Route de Ménilly	R6	Bruit résiduel	34,8	35,7	38,3	39,1	43,4	46,9	49,8	51,1	
		Bruit éoliennes	18,6	22,3	27,4	30,5	30,8	30,8	30,8	30,8	
		Bruit ambiant	34,9	35,9	38,6	39,7	43,6	47,0	49,8	51,1	
		EMERGENCE	0,1	0,2	0,3	0,6	0,2	0,1	0,1	0,0	
Ménilly	R7	Bruit résiduel	36,4	37,9	39,6	40,1	41,0	44,7	47,7	50,1	
		Bruit éoliennes	16,4	20,2	25,2	28,4	28,6	28,7	28,7	28,7	
		Bruit ambiant	36,5	38,0	39,8	40,4	41,2	44,8	47,8	50,2	
		EMERGENCE	0,1	0,1	0,2	0,3	0,2	0,1	0,1	0,1	
	R7a	Bruit résiduel	36,4	37,9	39,6	40,0	40,8	44,6	47,7	50,1	
		Bruit éoliennes	16,2	19,9	25,0	28,1	28,4	28,4	28,4	28,4	
Bruit ambiant		36,4	38,0	39,7	40,3	41,0	44,7	47,7	50,2		
	EMERGENCE	0,0	0,1	0,2	0,3	0,2	0,1	0,0	0,1		
Les Bounotteries	R8	Bruit résiduel	34,1	35,1	36,8	37,4	38,3	42,2	45,1	48,7	
		Bruit éoliennes	14,5	18,2	23,2	26,3	26,6	26,6	26,7	26,7	
		Bruit ambiant	34,1	35,2	37,0	37,7	38,5	42,3	45,2	48,7	
	EMERGENCE	0,0	0,1	0,2	0,3	0,2	0,1	0,1	0,0		
La Ferlièrerie	R9	Bruit résiduel	31,5	32,9	35,4	36,5	38,3	44,1	46,7	48,8	
		Bruit éoliennes	18,4	22,1	27,2	30,3	30,5	30,5	30,5	30,5	
		Bruit ambiant	31,7	33,3	36,0	37,4	39,0	44,3	46,8	48,9	
		EMERGENCE	0,2	0,4	0,6	0,9	0,7	0,2	0,1	0,1	
	R9a	Bruit résiduel	31,5	32,9	35,4	36,5	38,4	44,1	46,7	48,8	
		Bruit éoliennes	22,4	26,1	31,2	34,3	34,6	34,6	34,6	34,6	
Bruit ambiant		32,0	33,8	36,8	38,5	39,9	44,6	47,0	49,0		
	EMERGENCE	0,5	0,9	1,4	2,0	1,5	0,5	0,3	0,2		
Tillou	R10	Bruit résiduel	36,1	38,5	40,7	42,2	43,0	48,8	50,2	53,0	
		Bruit éoliennes	23,2	27,0	32,0	35,1	35,4	35,4	35,4	35,4	
		Bruit ambiant	36,4	38,8	41,3	42,9	43,7	48,8	50,3	53,1	
	EMERGENCE	0,3	0,3	0,6	0,7	0,7	0,2	0,1	0,1		
Lusseray	R11	Bruit résiduel	45,3	45,8	46,7	47,4	48,1	48,9	49,7	50,4	
		Bruit éoliennes	23,0	26,7	31,8	34,9	35,2	35,2	35,2	35,2	
		Bruit ambiant	45,4	45,7	46,8	47,6	48,3	49,1	49,8	50,6	
		EMERGENCE	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,1	0,2	
	R11a	Bruit résiduel	45,3	45,8	46,7	47,3	48,1	48,9	49,6	50,4	
		Bruit éoliennes	22,1	25,8	30,9	34,0	34,3	34,3	34,3	34,3	
Bruit ambiant		45,4	45,7	46,8	47,5	48,3	49,0	49,8	50,5		
	EMERGENCE	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,1	0,2	0,1		
R11b	Bruit résiduel	45,3	45,8	46,7	47,4	48,1	48,9	49,7	50,4		
	Bruit éoliennes	21,2	24,9	30,0	33,1	33,4	33,4	33,4	33,3		
	Bruit ambiant	45,3	45,7	46,8	47,5	48,3	49,0	49,8	50,5		
	EMERGENCE	0,0	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1		

 Niveau ambiant inférieur ou égal à 35 dB(A) : aucun seuil d'émergence n'est à respecter dans ce cas, l'émergence n'est donc pas calculée
 Dépassement du seuil d'émergence

Rappel : si bruit ambiant > 35 dB(A), seuil de 5 dB(A)

Tableau 128 : Emergences sonores en V136-4,2 MW STE, en période diurne pour un vent de secteur ouest (Source : Etude acoustique – EREA Ingénierie)

Pour un vent de secteur ouest - En période nocturne (22h-7h) :

Période de NUIT (22h-7h)		Type de bruit	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	10 m/s	
Le Quéroy	R1	Bruit résiduel	27,8	30,5	33,5	36,7	38,7	41,0	42,7	44,4	
		Bruit éoliennes	22,6	26,3	31,3	31,6	34,5	34,7	34,7	34,7	
		Bruit ambiant	28,9	31,9	35,8	37,1	40,1	41,9	43,3	44,8	
		EMERGENCE	1,1	1,4	2,1	1,4	1,4	0,9	0,6	0,4	
	R1a	Bruit résiduel	27,8	30,5	33,5	36,7	38,7	41,0	42,7	44,4	
		Bruit éoliennes	23,2	27,0	32,0	32,4	35,1	36,4	36,4	35,4	
		Bruit ambiant	29,1	32,1	35,8	37,4	40,3	42,1	43,4	44,9	
		EMERGENCE	1,3	1,6	2,3	1,7	1,6	1,1	0,7	0,5	
	R1b	Bruit résiduel	27,8	30,5	33,5	36,7	38,7	41,0	42,7	44,4	
		Bruit éoliennes	24,1	27,8	32,9	33,8	36,0	36,2	36,2	36,2	
		Bruit ambiant	29,4	32,4	36,2	37,8	40,5	42,2	43,6	45,0	
		EMERGENCE	1,6	1,9	2,7	2,1	1,8	1,2	0,9	0,6	
Bel Air	R2	Bruit résiduel	27,7	28,0	30,2	32,2	35,3	40,8	45,2	49,7	
		Bruit éoliennes	20,3	24,0	29,1	28,8	32,5	32,5	32,5	32,5	
		Bruit ambiant	28,4	29,5	32,7	34,1	37,1	41,4	45,4	49,8	
		EMERGENCE	0,7	1,5	2,5	1,9	1,8	0,6	0,2	0,1	
	R2a	Bruit résiduel	27,7	28,1	30,4	32,3	35,5	40,9	45,2	49,7	
		Bruit éoliennes	21,3	25,0	30,1	30,8	33,1	33,5	33,5	33,5	
		Bruit ambiant	28,6	29,6	33,2	34,7	37,4	41,6	45,5	49,8	
		EMERGENCE	0,9	1,7	2,8	2,4	1,9	0,7	0,3	0,1	
La Combe	R2b	Bruit résiduel	27,8	27,7	29,8	31,5	35,0	40,7	45,2	49,7	
		Bruit éoliennes	21,3	25,0	30,1	31,2	33,4	33,5	33,5	33,5	
		Bruit ambiant	28,5	29,6	32,9	34,4	37,3	41,5	45,5	49,8	
		EMERGENCE	0,9	1,9	3,3	2,9	2,3	0,8	0,3	0,1	
La Pinaudière	R3	Bruit résiduel	29,0	30,2	32,7	34,7	37,5	40,2	45,0	50,2	
		Bruit éoliennes	23,8	27,5	32,6	32,4	35,2	36,0	36,0	36,0	
		Bruit ambiant	30,1	32,1	35,8	36,7	39,5	41,6	45,5	50,4	
		EMERGENCE	1,1	1,9	2,9	2,0	2,0	1,4	0,5	0,2	
Beauvais	R4	Bruit résiduel	25,7	26,8	32,8	34,8	38,8	38,2	42,0	45,2	
		Bruit éoliennes	21,9	25,6	30,7	30,3	32,9	34,1	34,1	34,0	
		Bruit ambiant	27,2	30,5	34,7	36,2	39,3	40,4	42,6	45,6	
		EMERGENCE	1,5	1,7	2,1	1,3	1,5	1,2	0,6	0,4	
Puyberland	R5	Bruit résiduel	27,9	30,7	34,2	36,3	38,4	40,7	44,2	48,5	
		Bruit éoliennes	20,7	24,4	29,5	28,7	31,7	32,9	32,9	32,9	
		Bruit ambiant	28,7	31,6	35,5	37,2	39,2	41,4	44,8	48,7	
		EMERGENCE	0,8	0,9	1,3	0,9	0,8	0,7	0,4	0,2	
	R5a	Bruit résiduel	28,0	30,9	34,4	36,6	38,6	40,8	44,3	48,6	
		Bruit éoliennes	20,8	24,5	29,5	29,8	31,8	32,9	32,9	32,9	
		Bruit ambiant	28,8	31,8	35,9	37,4	39,4	41,5	44,9	48,7	
		EMERGENCE	0,8	0,9	1,2	0,8	0,8	0,7	0,3	0,1	
	R5b	Bruit résiduel	28,2	31,2	34,8	37,0	38,9	41,0	44,4	48,6	
		Bruit éoliennes	20,3	24,0	29,1	29,7	31,2	32,5	32,5	32,5	
		Bruit ambiant	28,9	32,0	35,9	37,8	39,8	41,6	44,7	48,7	
		EMERGENCE	0,7	0,8	1,1	0,8	0,7	0,6	0,3	0,1	
Toumebride	R5c	Bruit résiduel	28,1	31,0	34,6	36,7	38,7	40,9	44,3	48,6	
		Bruit éoliennes	21,9	25,6	30,8	30,8	32,8	34,0	34,0	34,0	
		Bruit ambiant	29,0	32,1	36,0	37,7	39,7	41,7	44,7	48,7	
		EMERGENCE	0,9	1,1	1,4	1,0	1,0	0,8	0,4	0,1	

 Niveau ambiant inférieur ou égal à 35 dB(A) : aucun seuil d'émergence n'est à respecter dans ce cas, l'émergence n'est donc pas calculée
 Dépassement du seuil d'émergence

Rappel : si bruit ambiant > 35 dB(A), seuil de 3 dB(A)

Période de NUIT (22h-7h)		Type de bruit	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	10 m/s	
Route de Méryilly	R6	Bruit résiduel	25,2	28,5	32,3	34,8	39,7	47,3	48,5	51,8	
		Bruit éoliennes	18,6	22,3	27,4	28,2	29,0	30,8	30,8	30,8	
		Bruit ambiant	26,1	29,5	33,5	35,7	40,1	47,4	48,6	51,8	
		EMERGENCE	0,9	1,0	1,2	0,9	0,4	0,1	0,1	0,0	
Méryilly	R7	Bruit résiduel	24,7	27,8	31,4	34,4	35,7	39,1	42,8	47,0	
		Bruit éoliennes	18,4	20,2	25,2	26,0	28,4	28,7	28,7	28,7	
		Bruit ambiant	25,3	28,5	32,4	35,0	38,2	39,5	42,9	47,0	
		EMERGENCE	0,6	0,7	1,0	0,6	0,5	0,4	0,1	0,0	
	R7a	Bruit résiduel	24,4	27,1	30,7	33,7	35,1	38,8	42,6	46,9	
		Bruit éoliennes	16,2	19,9	25,0	25,8	26,3	28,4	28,4	28,4	
		Bruit ambiant	25,0	27,9	31,7	34,4	36,6	39,2	42,8	47,0	
		EMERGENCE	0,6	0,8	1,0	0,7	0,5	0,4	0,2	0,1	
Les Bounotteries	R8	Bruit résiduel	22,8	25,3	28,3	32,1	35,5	39,8	41,2	42,8	
		Bruit éoliennes	14,5	18,2	23,2	24,2	24,8	26,6	26,7	26,7	
		Bruit ambiant	23,4	26,1	29,5	32,7	35,9	40,0	41,4	42,9	
		EMERGENCE	0,6	0,8	1,2	0,6	0,4	0,2	0,2	0,1	
La Ferlèterie	R9	Bruit résiduel	23,0	27,3	31,6	34,6	35,8	38,4	43,4	49,2	
		Bruit éoliennes	18,4	22,1	27,2	27,9	28,2	30,5	30,5	30,5	
		Bruit ambiant	24,3	28,5	33,0	35,4	38,5	39,9	43,7	48,2	
		EMERGENCE	1,3	1,2	1,4	0,8	0,7	0,5	0,3	0,0	
	R9a	Bruit résiduel	23,1	27,4	31,8	34,6	35,9	39,4	43,5	48,2	
		Bruit éoliennes	22,4	26,1	31,2	31,8	32,3	34,6	34,6	34,6	
		Bruit ambiant	25,8	29,8	34,5	36,5	37,5	40,6	44,0	48,4	
		EMERGENCE	2,7	2,4	2,7	1,9	1,6	1,2	0,5	0,2	
Tillou	R10	Bruit résiduel	23,8	27,4	31,3	34,9	37,7	43,3	46,9	50,6	
		Bruit éoliennes	23,2	27,0	32,0	32,4	33,3	35,4	35,4	35,4	
		Bruit ambiant	26,6	30,2	34,7	36,8	39,1	44,0	47,2	50,7	
		EMERGENCE	2,7	2,8	3,4	1,9	1,4	0,7	0,3	0,1	
Lusseray	R11	Bruit résiduel	32,0	33,8	35,1	38,8	38,4	37,0	37,5	38,0	
		Bruit éoliennes	23,0	26,7	31,8	34,6	35,1	35,2	35,2	35,2	
		Bruit ambiant	32,5	34,6	36,8	38,2	38,8	39,2	39,5	39,8	
		EMERGENCE	0,5	0,8	1,7	2,4	2,4	2,2	2,0	1,8	
	R11a	Bruit résiduel	31,9	33,7	34,9	35,5	36,1	36,7	37,2	37,8	
		Bruit éoliennes	22,1	25,8	30,9	33,9	34,3	34,3	34,3	34,3	
		Bruit ambiant	32,4	34,4	36,4	37,8	38,3	38,7	39,0	39,4	
		EMERGENCE	0,5	0,7	1,5	2,3	2,2	2,0	1,8	1,6	
	R11b	Bruit résiduel	32,0	33,8	35,1	38,8	38,4	36,9	37,4	38,0	
		Bruit éoliennes	21,2	24,9	30,0	32,8	33,3	33,4	33,4	33,3	
		Bruit ambiant	32,3	34,3	36,3	37,6	38,1	38,5	38,9	39,3	
		EMERGENCE	0,3	0,5	1,2	1,8	1,7	1,6	1,5	1,3	

 Niveau ambiant inférieur ou égal à 35 dB(A) : aucun seuil d'émergence n'est à respecter dans ce cas, l'émergence n'est donc pas calculée
 Dépassement du seuil d'émergence

Rappel : si bruit ambiant > 35 dB(A), seuil de 3 dB(A)

Tableau 129 : Emergences sonores en V136-4,2 MW STE, en période nocturne pour un vent de secteur ouest (Source : Etude acoustique – EREA Ingénierie)

En période de jour (7h-22h), les résultats du calcul des émergences n'indiquent aucun risque de dépassement du seuil réglementaire au droit de l'ensemble des récepteurs de calculs autour du projet.

En période de nuit (22h-7h) avec des vents de secteur nord-est, des risques de dépassement des seuils réglementaires sont estimés au droit des hameaux de la Pinaudière et de Tillou pour des vitesses de vent standardisées comprises entre 5 et 6 m/s.

Le plan de fonctionnement optimisé initialement prévu pour le secteur de vent nord-est, est donc à renforcer durant la période nocturne lorsque la vitesse du vent est comprise

entre 5 et 6 m/s, dans le but de respecter les seuils réglementaires pour le modèle Vestas V136 – 4,2 MW. Pour le secteur de vent Ouest, le plan de fonctionnement initialement prévu permet quant à lui de respecter les seuils réglementaires même dans le cadre de l'analyse des effets cumulés.

Les émergences sonores cumulées des projets éolien du Fourris (V136-4.2MW STE) et des Genêts (N133-4.8MW STE STE) pour les 4 classes homogènes sont présentés ci-dessous :

- **Bruit éoliennes : Fourris Vestas V136 – 4,2MW + Genêts Vestas N133 – 4,8MW**

Pour un vent de secteur nord-est - En période diurne (7h-22h) :

Période de JOUR (7h-22h)		Type de bruit	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	10 m/s	
Le Quéroy	R1	Bruit résiduel	40,4	42,5	43,8	44,9	44,9	45,0	45,1	45,1	
		Bruit éoliennes	23,4	25,5	31,0	34,7	34,9	34,9	34,9	34,9	
		Bruit ambiant	40,4	42,6	44,0	45,3	45,4	45,4	45,4	45,5	45,5
		EMERGENCE	0,0	0,1	0,2	0,4	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4
	R1a	Bruit résiduel	40,4	42,5	43,8	44,9	44,9	45,0	45,0	45,1	45,1
		Bruit éoliennes	24,1	26,2	31,8	35,4	35,6	35,6	35,6	35,6	
		Bruit ambiant	40,5	42,8	44,1	45,3	45,4	45,5	45,5	45,6	45,6
		EMERGENCE	0,1	0,1	0,3	0,4	0,4	0,5	0,4	0,4	0,5
	R1b	Bruit résiduel	40,4	42,5	43,8	44,9	44,9	45,0	45,1	45,1	
		Bruit éoliennes	24,7	26,9	32,4	36,1	36,3	36,3	36,3	36,3	
		Bruit ambiant	40,5	42,7	44,1	45,4	45,5	45,6	45,6	45,6	45,7
		EMERGENCE	0,1	0,2	0,3	0,5	0,6	0,6	0,6	0,5	0,6
Bel Air	R2	Bruit résiduel	36,3	37,9	39,4	41,0	43,7	45,5	49,3	52,1	
		Bruit éoliennes	20,9	23,0	26,5	32,2	32,4	32,4	32,4	32,4	
		Bruit ambiant	36,5	39,0	39,7	41,5	44,0	45,7	49,4	52,1	
		EMERGENCE	0,2	0,1	0,3	0,5	0,3	0,2	0,1	0,0	
	R2a	Bruit résiduel	36,3	37,9	39,4	41,0	43,7	45,6	49,3	52,1	
		Bruit éoliennes	21,7	23,9	28,4	33,1	33,3	33,3	33,3	33,3	
		Bruit ambiant	36,5	38,0	39,8	41,8	44,1	45,8	49,4	52,1	
		EMERGENCE	0,2	0,1	0,4	0,6	0,4	0,2	0,1	0,0	
La Combe	R2b	Bruit résiduel	36,3	37,8	39,3	40,9	43,7	45,5	49,3	52,0	
		Bruit éoliennes	21,8	24,0	28,5	33,2	33,4	33,4	33,4	33,4	
		Bruit ambiant	36,5	39,0	39,8	41,6	44,0	45,8	49,4	52,1	
		EMERGENCE	0,2	0,2	0,5	0,7	0,3	0,3	0,1	0,1	
La Pinaudière	R3	Bruit résiduel	38,2	41,1	42,1	43,3	44,6	46,7	49,1	51,5	
		Bruit éoliennes	24,4	26,4	32,0	35,7	35,9	35,9	35,9	35,9	
		Bruit ambiant	38,3	41,3	42,5	44,0	45,2	47,0	49,3	51,8	
		EMERGENCE	0,1	0,2	0,4	0,7	0,6	0,3	0,2	0,1	
Beauvais	R4	Bruit résiduel	30,6	33,0	35,8	38,0	38,9	40,5	43,1	45,2	
		Bruit éoliennes	22,3	24,3	28,8	33,6	33,8	33,8	33,8	33,8	
		Bruit ambiant	31,2	33,8	36,8	39,3	40,1	41,4	43,6	45,5	
		EMERGENCE	0,6	0,6	1,0	1,3	1,2	0,9	0,5	0,3	
Puyberland	R5	Bruit résiduel	39,8	40,4	41,4	42,1	42,9	44,1	45,3	46,5	
		Bruit éoliennes	20,5	22,5	28,1	31,8	32,0	32,0	32,0	32,0	
		Bruit ambiant	39,8	40,5	41,6	42,5	43,3	44,4	45,5	46,6	
		EMERGENCE	0,0	0,1	0,2	0,4	0,4	0,3	0,2	0,1	
	R5a	Bruit résiduel	39,8	40,4	41,5	42,2	43,0	44,2	45,3	46,5	
		Bruit éoliennes	20,5	22,5	28,1	31,8	32,0	32,0	32,0	32,0	
		Bruit ambiant	39,9	40,5	41,7	42,6	43,3	44,5	45,6	46,6	
		EMERGENCE	0,1	0,1	0,2	0,4	0,3	0,3	0,2	0,1	
	R5b	Bruit résiduel	39,8	40,5	41,6	42,3	43,1	44,3	45,4	46,6	
		Bruit éoliennes	20,1	22,1	27,7	31,4	31,6	31,6	31,6	31,6	
		Bruit ambiant	39,9	40,5	41,8	42,7	43,4	44,5	45,6	46,7	
		EMERGENCE	0,1	0,0	0,2	0,4	0,3	0,2	0,2	0,1	
Tournebride	R5c	Bruit résiduel	38,8	40,4	41,5	42,3	43,1	44,2	45,4	46,5	
		Bruit éoliennes	21,9	23,9	28,5	33,2	33,4	33,4	33,4	33,4	
		Bruit ambiant	39,9	40,5	41,8	42,8	43,5	44,6	45,6	46,7	
		EMERGENCE	0,1	0,1	0,3	0,5	0,4	0,4	0,2	0,2	

Niveau ambiant inférieur ou égal à 35 dB(A) : aucun seuil d'émergence n'est à respecter dans ce cas, l'émergence n'est donc pas calculée
 Dépassement du seuil d'émergence

Rappel : si bruit ambiant > 35 dB(A), seuil de 5 dB(A)

Période de JOUR (7h-22h)		Type de bruit	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	10 m/s	
Route de Ménilly	R6	Bruit résiduel	33,2	37,2	38,9	42,4	45,0	47,3	48,9	50,6	
		Bruit éoliennes	17,9	20,0	25,6	28,3	29,5	29,5	29,5	28,5	
		Bruit ambiant	33,3	37,2	39,1	42,8	45,2	47,4	49,0	50,6	
		EMERGENCE	0,1	0,0	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,0	
Ménilly	R7	Bruit résiduel	35,9	38,1	40,3	44,0	47,0	48,9	50,1	51,3	
		Bruit éoliennes	15,8	17,8	23,4	27,1	27,3	27,3	27,3	27,3	
		Bruit ambiant	36,0	39,2	40,4	44,1	47,0	48,9	50,1	51,3	
		EMERGENCE	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	
	R7a	Bruit résiduel	35,9	38,1	40,2	44,0	47,0	48,8	50,1	51,3	
		Bruit éoliennes	15,4	17,5	23,0	26,7	26,9	26,9	26,9	26,9	
		Bruit ambiant	35,9	38,1	40,3	44,0	47,0	48,9	50,1	51,3	
		EMERGENCE	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	
Les Bounotteries	R8	Bruit résiduel	33,7	37,3	39,5	43,0	46,9	51,1	53,2	55,4	
		Bruit éoliennes	13,3	15,4	21,0	24,7	24,9	24,9	24,9	24,9	
		Bruit ambiant	33,7	37,3	39,6	43,1	46,9	51,1	53,2	55,4	
		EMERGENCE	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	
La Ferlièterie	R9	Bruit résiduel	29,8	33,0	36,3	39,9	43,0	43,0	43,0	43,0	
		Bruit éoliennes	18,9	20,9	26,5	30,2	30,4	30,4	30,4	30,4	
		Bruit ambiant	30,1	33,3	36,7	40,4	43,2	43,2	43,2	43,2	
		EMERGENCE	0,3	0,3	0,4	0,5	0,2	0,2	0,2	0,2	
	R9a	Bruit résiduel	29,8	33,0	36,3	39,9	43,0	43,0	43,0	43,0	
		Bruit éoliennes	22,8	24,8	30,4	34,1	34,3	34,3	34,3	34,3	
		Bruit ambiant	30,6	33,6	37,3	40,9	43,5	43,5	43,5	43,5	
		EMERGENCE	0,8	0,6	1,0	1,0	0,5	0,6	0,5	0,5	
Tillou	R10	Bruit résiduel	33,5	35,7	38,1	40,9	42,8	44,4	47,0	49,7	
		Bruit éoliennes	23,8	25,9	31,4	35,1	35,3	35,3	35,3	35,3	
		Bruit ambiant	33,9	36,1	39,0	41,9	43,5	44,9	47,3	49,9	
		EMERGENCE	0,4	0,4	0,9	1,0	0,7	0,5	0,3	0,2	
Lusseray	R11	Bruit résiduel	46,5	48,6	48,3	48,9	49,1	49,5	50,7	51,9	
		Bruit éoliennes	23,6	26,1	31,5	35,1	35,3	35,3	35,3	35,3	
		Bruit ambiant	46,5	48,6	48,4	49,1	49,3	49,6	50,8	52,0	
		EMERGENCE	0,0	0,0	0,1	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	
	R11a	Bruit résiduel	46,5	48,6	48,3	48,9	49,1	49,5	50,7	51,9	
		Bruit éoliennes	22,6	25,8	30,9	34,2	34,5	34,5	34,5	34,5	
		Bruit ambiant	46,5	48,6	48,3	49,1	49,2	49,6	50,8	52,0	
		EMERGENCE	0,0	0,0	0,0	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	
	R11b	Bruit résiduel	46,5	48,6	48,3	48,9	49,1	49,5	50,7	51,9	
		Bruit éoliennes	22,0	24,5	29,9	33,4	33,6	33,6	33,6	33,6	
		Bruit ambiant	46,5	48,6	48,3	49,0	49,2	49,6	50,8	52,0	
		EMERGENCE	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	

 Niveau ambiant inférieur ou égal à 35 dB(A) : aucun seuil d'urgence n'est à respecter dans ce cas, l'urgence n'est donc pas calculée
 Dépassement du seuil d'urgence

Rappel : si bruit ambiant > 35 dB(A), seuil de 5 dB(A)

Tableau 130 : Emergences sonores en N133-4,8 MW STE, en période diurne pour un vent de secteur nord-est (Source : Etude acoustique – EREA Ingénierie)

Pour un vent de secteur nord-est - En période nocturne (22h-7h) :

Période de NUIT (22h-7h)		Type de bruit	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	10 m/s	
Le Quéroy	R1	Bruit résiduel	28,3	30,7	32,8	35,2	38,3	39,5	41,8	44,1	
		Bruit éoliennes	23,4	25,5	31,0	32,3	32,1	34,5	34,9	34,9	
		Bruit ambiant	29,5	31,8	35,0	37,0	39,3	40,7	42,6	44,5	
		EMERGENCE	1,2	1,1	2,2	1,8	1,0	1,2	0,8	0,4	
	R1a	Bruit résiduel	28,3	30,7	32,9	35,2	38,4	39,6	41,8	44,1	
		Bruit éoliennes	24,1	26,2	31,8	33,1	33,0	35,2	35,6	35,6	
		Bruit ambiant	29,7	32,0	35,4	37,3	39,5	40,9	42,7	44,6	
		EMERGENCE	1,4	1,3	2,5	2,1	1,1	1,3	0,9	0,5	
	R1b	Bruit résiduel	28,3	30,6	32,8	35,2	38,3	39,5	41,8	44,1	
		Bruit éoliennes	24,7	26,9	32,4	34,1	34,0	35,9	36,2	36,2	
		Bruit ambiant	29,9	32,2	35,6	37,7	39,7	41,1	42,8	44,7	
		EMERGENCE	1,6	1,6	2,8	2,5	1,4	1,6	1,0	0,6	
Bel Air	R2	Bruit résiduel	27,6	27,8	29,5	31,6	33,5	38,0	39,5	45,2	
		Bruit éoliennes	20,9	23,0	26,5	30,2	29,9	32,0	32,3	32,3	
		Bruit ambiant	28,4	29,1	32,1	34,0	35,1	39,0	40,3	45,4	
		EMERGENCE	0,8	1,3	2,6	2,4	1,6	1,0	0,8	0,2	
	R2a	Bruit résiduel	27,6	29,0	29,8	31,9	33,7	38,1	39,5	45,2	
		Bruit éoliennes	21,7	23,9	29,4	31,1	30,7	32,7	33,2	33,2	
		Bruit ambiant	28,8	29,4	32,6	34,5	35,5	39,2	40,4	45,5	
		EMERGENCE	1,0	1,4	2,8	2,6	1,8	1,1	0,9	0,3	
La Combe	R2b	Bruit résiduel	27,5	27,5	28,8	30,9	32,9	37,8	39,3	45,2	
		Bruit éoliennes	21,8	24,0	29,5	31,1	31,2	33,2	33,3	33,3	
		Bruit ambiant	29,5	29,1	32,2	34,0	35,1	39,1	40,3	45,5	
La Pinaudière	R3	Bruit résiduel	28,4	29,5	31,9	33,9	36,1	37,4	39,9	45,7	
		Bruit éoliennes	24,4	26,4	32,0	33,5	32,6	34,8	35,8	35,9	
		Bruit ambiant	29,8	31,2	35,0	36,7	37,0	39,3	40,8	46,1	
Beauvais	R4	Bruit résiduel	25,9	28,6	32,2	34,3	35,4	36,7	37,2	39,5	
		Bruit éoliennes	22,3	24,3	29,9	31,9	30,6	32,1	33,6	33,8	
		Bruit ambiant	27,5	30,0	34,2	36,3	36,6	39,0	39,8	40,5	
		EMERGENCE	1,6	1,4	2,0	2,0	1,2	1,3	1,6	1,0	
Puyberland	R5	Bruit résiduel	27,2	29,9	33,4	35,8	36,4	37,8	38,1	40,5	
		Bruit éoliennes	20,5	22,5	28,1	30,4	29,9	30,6	31,4	31,3	
		Bruit ambiant	28,0	30,7	34,5	36,7	37,3	38,4	39,0	41,0	
		EMERGENCE	0,8	0,8	1,1	1,1	0,9	0,8	0,9	0,5	
	R5a	Bruit résiduel	27,3	30,2	33,7	35,9	36,7	37,9	38,4	40,6	
		Bruit éoliennes	20,5	22,5	28,1	30,4	29,9	30,6	31,4	31,3	
		Bruit ambiant	28,1	30,9	34,8	37,0	37,5	38,7	39,2	41,1	
		EMERGENCE	0,8	0,7	1,1	1,1	0,8	0,8	0,8	0,5	
R5b	Bruit résiduel	27,5	30,6	34,2	36,4	37,3	38,4	38,8	40,9		
	Bruit éoliennes	20,1	22,1	27,7	30,4	30,0	30,4	30,8	30,6		
	Bruit ambiant	28,2	31,2	35,1	37,4	38,0	39,0	39,4	41,3		
	EMERGENCE	0,7	0,6	0,9	1,0	0,7	0,6	0,6	0,4		
Tournebride	R5c	Bruit résiduel	27,4	30,3	33,9	36,1	36,9	38,1	38,5	40,7	
		Bruit éoliennes	21,9	23,9	29,5	31,5	30,8	31,9	33,0	32,9	
		Bruit ambiant	28,5	31,2	35,3	37,4	37,9	39,0	39,6	41,4	
		EMERGENCE	1,1	0,9	1,4	1,3	1,0	0,9	1,1	0,7	

 Niveau ambiant inférieur ou égal à 35 dB(A) : aucun seuil d'émergence n'est à respecter dans ce cas, l'émergence n'est donc pas calculée
 Dépassement du seuil d'émergence

Rappel : si bruit ambiant > 35 dB(A), seuil de 3 dB(A)

Période de NUIT (22h-7h)		Type de bruit	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	10 m/s	
Route de Ménilly	R6	Bruit résiduel	25,6	26,0	31,9	34,2	35,6	39,2	41,4	44,8	
		Bruit éoliennes	17,9	20,0	25,8	28,5	28,5	28,1	27,9	27,7	
		Bruit ambiant	26,2	26,6	32,8	35,2	36,4	39,5	41,8	44,9	
		EMERGENCE	0,6	0,6	0,9	1,0	0,8	0,3	0,2	0,1	
Ménilly	R7	Bruit résiduel	23,9	26,9	30,3	32,6	34,5	39,8	43,4	49,9	
		Bruit éoliennes	15,8	17,8	23,4	26,4	26,4	25,2	25,2	25,3	
		Bruit ambiant	24,5	27,4	31,1	33,5	35,2	40,0	43,5	49,9	
	EMERGENCE	0,6	0,5	0,8	0,9	0,7	0,2	0,1	0,0		
	R7a	Bruit résiduel	23,5	26,2	29,5	31,7	33,9	39,6	43,3	49,9	
		Bruit éoliennes	15,4	17,5	23,0	26,0	26,0	25,3	25,1	25,1	
Bruit ambiant		24,1	26,8	30,4	32,8	34,8	39,8	43,4	49,9		
EMERGENCE	0,6	0,6	0,9	1,1	0,7	0,2	0,1	0,0			
Les Bounotteries	R8	Bruit résiduel	21,1	23,3	27,7	30,6	31,7	35,6	39,9	52,0	
		Bruit éoliennes	13,3	15,4	21,0	23,9	24,0	23,4	23,1	22,9	
		Bruit ambiant	21,9	23,9	28,6	31,4	32,4	35,8	40,0	52,0	
EMERGENCE	0,7	0,6	0,9	0,8	0,7	0,2	0,1	0,0			
La Fertéerie	R9	Bruit résiduel	22,8	26,8	31,3	34,0	34,9	35,4	35,7	38,0	
		Bruit éoliennes	19,9	20,9	26,5	29,3	29,4	29,0	28,6	27,8	
		Bruit ambiant	24,3	27,6	32,5	35,2	35,9	36,3	36,4	36,6	
	EMERGENCE	1,5	1,0	1,2	1,2	1,0	0,9	0,7	0,6		
	R9a	Bruit résiduel	22,7	26,5	31,2	33,9	34,8	35,4	35,6	35,9	
		Bruit éoliennes	22,8	24,8	30,4	33,1	33,2	33,0	32,7	31,8	
Bruit ambiant		25,8	28,8	33,8	36,5	37,1	37,4	37,4	37,4		
EMERGENCE	3,1	2,3	2,6	2,6	2,3	2,0	1,8	1,5			
Tillou	R10	Bruit résiduel	23,0	26,8	30,8	33,1	34,3	38,0	40,8	42,8	
		Bruit éoliennes	23,8	25,9	31,4	33,9	34,0	34,3	34,1	32,8	
		Bruit ambiant	26,5	29,4	34,1	36,5	37,1	39,6	41,5	43,2	
EMERGENCE	3,5	2,6	3,3	3,4	2,8	1,6	0,9	0,4			
Lusseray	R11	Bruit résiduel	32,4	34,5	37,9	39,9	39,8	41,6	42,5	44,0	
		Bruit éoliennes	23,6	26,1	31,5	34,6	34,9	35,2	35,2	35,2	
		Bruit ambiant	32,9	35,1	38,8	41,0	41,0	42,5	43,3	44,6	
	EMERGENCE	0,5	0,6	0,9	1,1	1,2	0,9	0,8	0,6		
	R11a	Bruit résiduel	32,4	34,4	37,7	39,7	39,6	41,4	42,4	44,0	
		Bruit éoliennes	22,8	25,6	30,9	34,1	34,3	34,4	34,4	34,4	
		Bruit ambiant	32,8	35,0	38,5	40,8	40,8	42,2	43,1	44,4	
	EMERGENCE	0,4	0,6	0,8	1,1	1,2	0,8	0,7	0,4		
	R11b	Bruit résiduel	32,4	34,5	37,9	39,9	39,8	41,5	42,5	44,0	
Bruit éoliennes		22,0	24,5	29,9	33,2	33,3	33,5	33,6	33,5		
Bruit ambiant		32,8	35,0	38,5	40,7	40,7	42,2	43,0	44,4		
EMERGENCE	0,4	0,5	0,6	0,8	0,9	0,7	0,5	0,4			

 Niveau ambiant inférieur ou égal à 35 dB(A) : aucun seuil d'émergence n'est à respecter dans ce cas, l'émergence n'est donc pas calculée
 Dépassement du seuil d'émergence

Rappel : si bruit ambiant > 35 dB(A), seuil de 3 dB(A)

Tableau 131 : Emergences sonores en N133-4,8 MW STE, en période nocturne pour un vent de secteur nord-est (Source : Etude acoustique – EREA Ingénierie)